

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 586****12 novembre 1996****SOMMAIRE**

Afford Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	page 28127	K.T. Invest, S.à r.l., Strassen . . . . .	28098
A.M.E.-Vie S.A., Luxembourg . . . . .	28100	Laduco S.A.H., Luxembourg . . . . .	28097, 28098
(Les) Assurances Mutuelles Europe, Luxembourg . . . . .	28098	Leonlux Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28098, 28099
Bambi S.A., Luxembourg . . . . .	28126	Lineheart, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28101
Billington Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28126	Lions Club Luxembourg Sigma, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	28118
Dekalux 1/97 (B), Fonds Commun de Placement . . . . .	28096	Lobisk S.A., Luxembourg . . . . .	28100
Ecu Multiplacement, Sicav, Luxembourg . . . . .	28124	Lochmore S.A.H., Luxembourg . . . . .	28101
Eurelux S.A., Luxembourg . . . . .	28082	Lucare S.A., Luxembourg . . . . .	28101
Euroiberica, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28082	Luxlait Produits, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28101
European Real Estate Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28082	Luxpar Re S.A., Luxembourg . . . . .	28101
Euroscor Assurances S.A., Luxembourg . . . . .	28082	Luxtown Finance S.A., Luxembourg . . . . .	28100
Faro S.A., Luxembourg . . . . .	28083	Maplux Re S.A., Luxembourg . . . . .	28101
Fidare S.A., Luxembourg . . . . .	28082	Mathendahl S.A., Luxembourg . . . . .	28102
Fiducener Jean Hoffmann & Cie, S.e.c.s., Luxembg . . . . .	28082	Medical S.A.H., Luxembourg . . . . .	28102
Finamag S.A. Holding, Bettembourg . . . . .	28083	Megamed, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28102
Finance Concept S.A., Luxembourg . . . . .	28084, 28085	(La) Mondiale Luxembourg, Luxembourg . . . . .	28098
Financière de Services S.A., Luxembourg . . . . .	28085	Moulin de Bissen, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28102
Financière San Francisco S.A., Luxembourg . . . . .	28127	M-Team, GmbH, Capellen . . . . .	28099
Florence Participations S.A.H., Luxembourg . . . . .	28085	Munalux S.A., Luxembourg . . . . .	28094
Fondaria International S.A., Luxembourg . . . . .	28085	Myrtille S.A., Luxembourg . . . . .	28126
Fonds de Pension - Députés au Parlement Européen, Sicav, Luxembourg . . . . .	28084	Nobispar, Sicav, Luxembourg . . . . .	28124
Forêt S.A.H., Luxembourg . . . . .	28083	Nordic European Investments S.A., Luxembourg . . . . .	28102
F.P.R., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28086	Norfin Réassurance S.A., Luxembourg . . . . .	28103
Gecalux S.A., Luxembourg . . . . .	28086	Nouvelle Lingerie de Luxe Hortense, S.à r.l., Luxbg . . . . .	28103
Gemarlux S.A., Luxembourg . . . . .	28086	Obegi Consumer Products Holding S.A., Luxembg . . . . .	28105
Generas S.A., Luxembourg . . . . .	28087	Obegi Group S.A., Luxembourg . . . . .	28128
Gennaio Investment S.A., Luxembourg . . . . .	28086	O. & C. Investments S.A., Luxembourg . . . . .	28103, 28104
Gérard et Cie, S.à r.l., Oberkorn . . . . .	28087	Orior Finance S.A., Luxembourg . . . . .	28105
Glaverbel Capital S.A., Luxembourg . . . . .	28087	Orning Bus AG, Luxembourg . . . . .	28097
Glaverbel Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	28087	Paradou, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28104
(Le) Goéland, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28121	Pargesa Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	28106
Great Venture Capital S.A.H., Bereldange . . . . .	28087	Partner Emerging Markets Advisory Co S.A., Luxbg . . . . .	28105
Greenpine S.A., Luxembourg . . . . .	28088	Partner Emerging Markets Umbrella Fund, Sicav, Luxbg . . . . .	28105
Gremir S.A., Luxembourg . . . . .	28088	Passy Finance S.A., Luxembourg . . . . .	28127
Helio Finance S.A., Luxembourg . . . . .	28126	Patrilux S.A.H., Luxembourg . . . . .	28128
Helka S.A., Luxembourg . . . . .	28089	P.I.D. S.A.H., Participations Industrielles Diversifiées, S.A., Luxembourg . . . . .	28108
H & M Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	28089	Poesselbuer Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28108
Holding de Capital S.A., Luxembourg . . . . .	28089	P.P.S., S.à r.l., Polyester-Polyuréthane Système, Steinfort . . . . .	28106, 28107
Holtzem S.A., Luxembourg . . . . .	28090	Present Technology, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28108
Home and Overseas Holding S.A., Luxembg . . . . .	28108, 28109	Presinvest S.A., Luxembourg . . . . .	28107
Hypo DM-Bond Plus 99 . . . . .	28095	Press 2, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	28110
Ifil Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	28089	Prima Investment S.A., Luxembourg . . . . .	28127
Ifi Re S.A., Luxembourg . . . . .	28090	Promo-Business, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	28117
Immo Eurostar S.A., Luxembourg . . . . .	28090	Reachim S.A., Luxembourg . . . . .	28107
Immo 2000 S.A., Luxembourg . . . . .	28090	Red S.A.H., Luxembourg . . . . .	28110
Induco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28090	Reinter S.A., Luxembourg . . . . .	28111
Indurisk Rückversicherung A.G., Luxembourg . . . . .	28091	Remulux AG, Luxembourg . . . . .	28111, 28112
Inno Reinsurance S.A., Luxembourg . . . . .	28091	Retriver S.A., Luxembourg . . . . .	28111
Intercalux S.A., Luxembourg . . . . .	28091	RG Interest Plus Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	28123
International Mode S.A.H., Luxembourg . . . . .	28086	RMS Europe, RMS Europe Risk Management Services S.A., Luxembourg . . . . .	28123
International Trust Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28088	Rupertus Holding S.A., Luxembourg . . . . .	28112, 28113
Invinter S.A., Luxembourg . . . . .	28115, 28117	Sablonville S.A., Luxembourg . . . . .	28125
Iralux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28094	Silocentrale, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28123
Israel 2000 Management S.A., Luxembourg . . . . .	28091, 28093	Templeton Global Strategy Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	28123
Ivory Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	28093	Triland International S.A.H., Luxembourg . . . . .	28122
Jaoui S.A., Luxembourg . . . . .	28125	Varius, Sicav, Luxembourg . . . . .	28124
Jouvence et Wagemans, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	28093	Zoral S.A., Luxembourg . . . . .	28128
J.P. Morgan Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	28097	Z-W, S.à r.l., Ersange . . . . .	28113
KB Re S.A., Luxembourg . . . . .	28097		
(Paul) Keller Luxembourg, S.à r.l., Frisange . . . . .	28106		
Kochia S.A., Luxembourg . . . . .	28097		

**EURELUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 48.125.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

(32100/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**EUROIBERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 43, avenue du Bois.  
R. C. Luxembourg B 32.142.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE  
Signature

(32101/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**EUROPEAN REAL ESTATE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 10.903.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

*Pour la société*  
A. Pirotte

(32103/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**EUROSCOR ASSURANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 42.271.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

(32104/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**FIDUCENTER JEAN HOFFMANN & CIE, S.e. c.s., Société en commandite simple.**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 septembre 1996.

G. d'Huart.

(32107/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**FIDARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 26.949.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

(32106/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**FARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 41.523.

*Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 23 juillet 1996*

Présents: Christophe Blondeau, Administrateur  
Rodney Haigh, Administrateur  
Nour Eddin Nijar, Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de Christophe Blondeau à 14.00 heures.  
Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du  
3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg  
au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

C. Blondeau      N. E. Nijar      R. Haigh  
Administrateur    Administrateur    Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1996, vol. 483, fol. 101, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(32105/565/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**FINAMAG S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-3270 Bettembourg, 1, route de Peppange.  
R. C. Luxembourg B 18.941.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

B. Moutrier .

(32108/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**FORET S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel.  
R. C. Luxembourg B 42.448.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le six août.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FORET S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Léopold Goebel,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 130 du 26 mars 1993;

modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 389 du 26 août 1993;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, alors de résidence à Echternach, en date du 8 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 418 du 13 septembre 1993;

modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 janvier 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 185 du 11 mai 1994;

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.448.

L'assemblée est présidée par Monsieur Otis Claeys, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Marianne Jaminon, employée privée, demeurant à Echternacherbrück.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Aline Schmitz, demeurant à Echternach.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. - Mise en liquidation de la société.
2. - Nomination d'un liquidateur.
3. - Détermination de ses pouvoirs.
4. - Décharge à donner au conseil d'administration et au commissaire.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société FORET S.A. avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Otis Claeys, employé privé, demeurant à Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales, et sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise. Il peut sous sa responsabilité déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire un inventaire et peut se référer aux livres et écritures de la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée donne décharge de leur gestion au conseil d'administration et au commissaire jusqu'à la date de la présente assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelconques, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont estimés à environ 30.000,- francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, en l'étude du notaire instrumentant.

Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: O. Claeys, M. Jaminon, A. Schmitz, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 7 août 1996, vol. 345, fol. 11, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 septembre 1996.

H. Beck.

(32117/201/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**FONDS DE PENSION - DEPUTES AU PARLEMENT EUROPEEN, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.  
Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer.**

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 18 juillet 1996*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Sir Jack Stewart-Clark, Député au Parlement Européen, demeurant à Holtze Common (Royaume-Uni), Monsieur Christian Roving, Député au Parlement Européen, demeurant à Frederiksberg (Danemark) et Madame Maria-Teresa Estevan Bolea, Député au Parlement Européen, demeurant à Madrid (Espagne) ont été cooptés en tant qu'administrateurs de la SICAV en remplacement de Messieurs Michl Ebner, Paul Schluter et Miguel Arias Canete.

Leur élection définitive interviendra lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

- Richard Balfé a été nommé Président du Conseil d'Administration et Manuel Carlo Proto a été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Pour copie conforme

A. Schmitt

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 29, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* M.-N. Kirchen.

(32116/275/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**FINANCE CONCEPT S.A., Société Anonyme.  
Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.  
R. C. Luxembourg B 44.158.**

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 34, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

(32109/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**FINANCE CONCEPT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 44.158.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 5 août 1996 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Paul Seiller.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 34, case 10 – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(32110/677/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**FINANCIERE DE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 37.281.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

FINANCIERE DE SERVICES

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(32112/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**FLORENCE PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 48.545.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Le Conseil d'Administration.

(32113/271/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**FLORENCE PARTICIPATIONS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 48.545.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 1996*

Suite à la démission de Madame Dolores Stramba de sa fonction d'administrateur, l'assemblée élit comme nouvel administrateur, Monsieur Nicolo Flavio Ingargiola, demeurant à Empoli (Fi), Italie. Son mandat viendra à expiration avec l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Décharge pleine et entière est accordée à Madame Stramba pour l'accomplissement de ses fonctions.

Pour extrait conforme  
Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(32114/271/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**FONDIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 34.553.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

FONDIARIA INTERNATIONAL S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

(32115/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**F.P.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1880 Luxembourg, 80, rue Pierre Krier.

Par la présente, le soussigné donne sa démission comme gérant technique de la société F.P.R. S.à r.l. avec effet le 30 juin 1996, date à laquelle il a retiré son autorisation de commerce de la prédite société. Et ce à la suite de transactions indûment effectuées par les associés, Monsieur Dos Santos Martins José et Monsieur Coimbra Adelino.

Il dégage toute responsabilité concernant le non-paiement de toutes charges que l'entreprise pourrait devoir à quelconque administration de ce fait, étant donné qu'aucun document d'achat, de vente, de paiement et de recouvrement ne lui a été fourni et que ces transactions ont été effectuées sans que les associés aient demandé son accord.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

G. Giacometti  
Gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 31, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32118/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**GECALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 22.094.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 9, ont été déposés aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(32119/730/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**GEMARLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 35.282.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 9, ont été déposés aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(32120/730/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**GENNAIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.057.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

Pour GENNAIO INVESTMENT S.A.  
KREDIETRUST  
Signatures

(32121/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**INTERNATIONAL MODE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 53.129.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 1996*

Suite à la démission de Madame Dolores Stramba de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée élit comme nouvel administrateur, Monsieur Nicolo Flavio Ingargiola, demeurant à Empoli (Fi), Italie. Son mandat viendra à expiration avec l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Décharge pleine et entière est accordée à Madame Stramba pour l'accomplissement de ses fonctions.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(32143/271/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**GENERAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 27.046.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(32122/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**GERARD ET CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4531 Oberkorn, 174, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 17.444.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 1996, vol. 303, fol. 94, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oberkorn, le 6 septembre 1996.

Signature.

(32123/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**GLAVERBEL CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 29.042.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(32124/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**GLAVERBEL FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 43.795.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(32125/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**GREAT VENTURE CAPITAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-7249 Bereldange, 13, rue des Roses.  
R. C. Luxembourg B 34.599.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, en date du 6 août 1996, enregistré à Remich, le 8 août 1996, volume 458, fol. 93, case 5, aux droits de cinq cents (500,-) francs , que la société GREAT VENTURE CAPITAL S.A.H., avec siège social à Bereldange, 13, rue des Roses, L-7249 Bereldange,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Dudelange, le 7 août 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 47 du 5 février 1991, au capital de 23.000.000,- LUF, a été dissoute et liquidée pour cause de clôture de la liquidation de la société.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 21 août 1996.

A. Lentz.

(32126/221/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**GREENPINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 49.767.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 1996

*Résolutions*

1. + 2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 31 décembre 1995, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par une perte de 1.007.130,- Frs. Compte tenu d'un report à nouveau de 443.550,- Frs, la perte totale s'élève à 1.450.680,- Frs.

L'Assemblée décide de reporter cette perte à nouveau.

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. Le mandat d'administrateur de M. Christophe Blondeau, M. Roger Wieczoreck et M. Jean-Pierre Kesy ainsi que celui de commissaire, la société HRT REVISION, S.à r.l. viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

L'Assemblée décide de réélire l'Administrateur, M. Christophe Blondeau et la fiduciaire HRT REVISION, S.à r.l., à la fonction de commissaire aux comptes. Il propose de nommer Rodney Haigh, demeurant à la résidence Horizon, 8, rue Barendall à Mamer et M. Nour Eddin Nijar, demeurant 7, rue Xavier de Feller à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur en remplacement de M. Roger Wieczoreck et M. Jean-Pierre Kesy, administrateurs sortants.

Leur mandat viendra à échéance à l'Assemblée de 1997.

Pour extrait conforme  
FIDALUX S.A.  
C. Blondeau  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 15, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

(32127/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**GREMIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 14.109.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour GREMIR S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(32128/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**GREMIR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 14.109.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour GREMIR S.A., Société Anonyme  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(32129/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**INTERNATIONAL TRUST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 21.428.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration.

(32144/271/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**HELKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 16.775.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

HELKA S.A.

A. Renard H. Hansen  
*Administrateur Administrateur*

(32130/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**H & M REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 27.912.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 1, case 23, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(32131/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**HOLDING DE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.202.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

*Pour HOLDING DE CAPITAL S.A., Société Anonyme*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(32132/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**HOLDING DE CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.202.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

*Pour HOLDING DE CAPITAL S.A., Société Anonyme*  
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme

S. Wallers P. Frédéric

(32133/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 47.964.

Le bilan consolidé de IFIL FINANZIARIA DI PARTECIPAZIONI SPA (maison mère de IFIL INVESTISSEMENTS S.A.) au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

*Pour IFIL INVESTISSEMENTS S.A.*  
KREDIETRUST

Signature Signature

(32136/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---



**INDURISK RÜCKVERSICHERUNG A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 45.903.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(32140/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**INNO REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 40.739.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 1996, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(32141/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**INTERCALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 30.488.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(32142/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**ISRAEL 2000 MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the nineteenth of August.  
Before Us, Maître Camille Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ISRAEL 2000 MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, incorporated by, deed of the undersigned notary on the 5th of April 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 202 of the 25th of May 1994.

The meeting is presided over by Mr Timothy J.P. Miles, employé de banque, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary to the meeting Mr Philippe Visconti, employé de banque, residing in Audun-le-Tiche.

The meeting elects as scrutineer, Mr Francis Nilles, employé de banque, residing in Schouweiler.

The chairman declares and requests the notary to state:

I) That the shareholders of the company present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the attendance list, all the three thousand (3,000) shares representing the entire capital of the company are present or represented at the present meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III) That the agenda of the meeting is the following:

1. - To change the accounting currency of the Company from Luxembourg francs (LUF) to US dollars (USD) with effect as from 1 January 1995.

2. - To approve the exchange rate of USD 1.- = LUF 31.99 at such conversion date of 1 January 1995 for all the items of the balance sheet and of the profit and loss account.

3. - To replace the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation with the following wording:

«The corporate capital is set at US dollars ninety-three thousand seven hundred and seventy-nine (USD 93,779.-) consisting of 3,000 shares in registered form without indication of a par value.»

After the foregoing was approved by the meeting, the same took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the accounting currency of the corporate capital from Luxembourg francs (LUF) into US dollars (USD) at the exchange rate of thirty-one point ninety-nine Luxembourg francs (31.99) for one US dollar (USD 1.-), so that the actually corporate capital of three million Luxembourg francs (LUF 3,000,000.-) is converted into ninety-three thousand seven hundred and ninety-seven US dollars (USD 93,779.-) with effect as from January 1, 1995.

*Second resolution*

The meeting decides to suppress the par value of the three thousand (3,000) existing shares.

*Third resolution*

The meeting decides to approve the exchange rate of one US dollar (USD 1.-) for thirty-one point ninety-nine Luxembourg francs (31.99) at such conversion date of January 1, 1995 for all the items of the balance sheet and of the profit and loss account.

*Fourth resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at ninety-three thousand seven hundred and seventy-nine US dollars (USD 93,779), consisting of three thousand (3,000) shares in registered form without indication of a par value.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith, that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de ISRAEL 2000 MANAGEMENT S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 5 avril 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 202 du 25 mai 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Timothy J.P. Miles, employé de banque, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, demeurant à Audun-le-Tiche.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Francis Nilles, employé de banque, demeurant à Schouweiler.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires de la société présents ou représentés et le nombre d'actions qu'il détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions représentant l'entière du capital social de la société, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - De changer la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en dollars U.S. (USD), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

2. - D'approuver le cours de change de USD 1,- = LUF 31,99 à cette date de conversion du 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour tous les points du bilan et du compte de pertes et profits.

3. - De remplacer le premier alinéa de l'Article 5 des statuts par le texte suivant:

«Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-dix-neuf dollars US (USD 93.779,-), divisé en trois mille (3.000) actions nominatives sans désignation de valeur nominale.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en dollars US (USD), au cours de trente et un virgule quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 31,99) pour un dollar US (USD 1,-), de sorte que le capital social actuel de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) est converti en quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-dix-sept dollars US (USD 93.779,-) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1995.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des trois mille (3.000) actions existantes.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le cours de change d'un dollar US (USD 1.-) pour trente et un virgule quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 31,99) à la date de conversion du 1<sup>er</sup> janvier 1995 pour tous les points du bilan et du compte des pertes et profits.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-treize mille sept cent soixante-dix-neuf dollars US (USD 93.779,-), divisé en trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T.J.P. Miles, P. Visconti, F. Nilles, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 92S, fol. 95, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32146/215/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**ISRAEL 2000 MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32147/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**IVORY CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 15.656.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

IVORY CORPORATION S.A.

A. Renard

C. Schlesser

*Administrateur*

*Administrateur*

(32148/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**JOUVENCE ET WAGEMANS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le quatorze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe Jouvence, cuisinier, demeurant à Luxembourg,

2) Monsieur Gilbert Wagemans, cuisinier, demeurant à Luxembourg,

agissant comme seuls associés de la société JOUVENCE ET WAGEMANS, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 1983, publié au Mémorial C, n° 147 du 8 juin 1983.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 février 1990, publié au Mémorial C, n° 396 du 24 octobre 1990.

Lesquels comparants ont prié le notaire d'acter ce qui suit:

*Augmentation de capital et nouvelle souscription du capital social*

Le capital social est augmenté de 1.200.000,- LUF pour le porter de son montant actuel de 500.000,- LUF à 1.700.000,- LUF. Ladite augmentation de capital est souscrite comme suit: Monsieur Philippe Jouvence, et Monsieur Gilbert Wagemans chacun pour la somme de six cent mille francs.

En conséquence, l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à un million sept cent mille (1.700.000,-) francs, divisé en mille sept cents (1.700) parts sociales de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Philippe Jouvence, préqualifié . . . . .	850 parts
- Monsieur Gilbert Wagemans, préqualifié . . . . .	850 parts
Total: mille sept cents parts sociales . . . . .	1.700 parts»

*Frais*

Tous frais et honoraires engendrés par le présent acte sont estimés à environ trente mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus de Nous, notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Jouvence, G. Wagemans, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 août 1996, vol. 826, fol. 71, case 5. – Reçu 12.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 août 1996.

G. d'Huart.

(32149/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**IRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le deux septembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Hassan Naeimabadi, gérant de société, demeurant à Luxembourg,

2) Monsieur Ali Naeimabadi, ouvrier, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, agissant comme seuls associés de la S.à r.l. IRALUX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pages 3029/96

ont déclaré avoir procédé formellement à la dissolution de la société avec effet rétroactif au jour de sa constitution pour cause d'inactivité de la société et ils déclarent en assumer personnellement tous les actifs et passifs.

Nous, notaire, avons donné acte de la dissolution de la IRALUX, S.à r.l. avec effet rétroactif au 29 novembre 1995.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: H. Naeimabadi, A. Naeimabadi, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 1996, vol. 826, fol. 81, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 6 septembre 1996.

G. d'Huart.

(32145/207/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**MUNALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 17.440.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

*Pour MUNALUX S.A.*

*Société Anonyme*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(32174/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**HYPO DM-BOND PLUS 99.****SONDERREGLEMENT**

Für den Fonds HYPO DM-BOND PLUS 99 (der «Fonds») gelten ergänzend bzw. abweichend zu dem Verwaltungsreglement (Artikel 1 - 19) die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements:

**Art. 1. Anlagepolitik des Fonds.** Das Hauptziel der Anlagepolitik besteht in der Erwirtschaftung einer attraktiven Rendite. Dabei stehen weltweit Anlagen in Rentenpapieren von Emittenten aus OECD-Mitgliedstaaten im Vordergrund.

Zu diesem Zweck ist beabsichtigt, das Fondsvermögen nach dem Grundsatz der Risikostreuung vorwiegend in fest- und variabelverzinslichen Wertpapieren (einschliesslich Zero-Bonds) sowie Wandel- und Optionsanleihen und - im Rahmen der im Verwaltungsreglement festgesetzten Anlagebeschränkungen - in Geldmarktpapieren anzulegen.

Für den Fonds dürfen daneben flüssige Mittel gehalten oder als Festgelder angelegt werden.

Die Anlage erfolgt vor allem in Vermögenswerte, die auf die Währung der OECD-Mitgliedstaaten oder den ECU lauten. Um das Währungsrisiko zu reduzieren, werden alle Vermögenswerte, die nicht auf Deutsche Mark lauten, weitgehend gegen die Deutsche Mark abgesichert.

Die Verwaltungsgesellschaft ist jedoch ermächtigt, das Fondsvermögen während der gesamten Laufzeit des Fonds in Vermögenswerte zu investieren, die auf eine einzige der oben erwähnten Währungen lauten.

Zur Deckung von Währungsrisiken gegen die Deutsche Mark sowie von Zinsrisiken darf der Fonds, im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen und Einschränkungen, Techniken und Instrumente (siehe Verwaltungsreglement, Punkt 5.5. Besondere Anlagetechniken- und -instrumente) einsetzen.

Dazu gehören Finanztermingeschäfte auf Devisen in standardisierter und nicht standardisierter Form sowie der Verkauf von Terminkontrakten auf Zinssätzen, der Verkauf von Kaufoptionen auf Zinssätzen und der Kauf von Verkaufsoptionen auf Zinssätzen, vorausgesetzt, da die beschriebenen Terminkontrakte und Optionen auf einem Geregelten Markt gehandelt werden. Darüber hinaus können im Rahmen freihändiger Geschäfte mit dem gleichen Zweck auch Zinstauschgeschäfte (Zins-Swaps) sowie Zinssicherungsvereinbarungen (forward rate agreements) und Finanztermingeschäfte auf Devisen getätigt sowie Kaufoptionen auf Zinssätzen verkauft und Verkaufsoptionen auf Zinssätzen gekauft werden, vorausgesetzt, da derartige Geschäfte mit Finanzinstituten erster Ordnung, die sich auf diese Art von Geschäften spezialisiert haben, getätigt werden.

Die Verwaltungsgesellschaft wird für den Fonds keine Aktien erwerben, es sei denn, kurzfristig bei Ausübung von Rechten aus Wandel- und Optionsanleihen.

Um der Verringerung des Anlagerisikos soweit wie möglich gerecht zu werden, unterliegt die Verwaltungsgesellschaft bei der Anlage des Fondsvermögens besonderen Beschränkungen (siehe beiliegendes Verwaltungsreglement mit Sonderreglement).

**Art. 2. Fondswährung, Ausgabe- und Rücknahmepreis, Inventarwertberechnung.** 1. Die Fondswährung, in welcher für den Fonds der Inventarwert, der Ausgabepreis und der Rücknahmepreis berechnet werden, ist die Deutsche Mark (DM).

2. Ausgabepreis ist der Inventarwert pro Anteil gemäss Artikel 6 in Verbindung mit Artikel 9 des Verwaltungsreglements des entsprechenden Bewertungstages zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 1,0 % davon.

3. Rücknahmepreis ist der Inventarwert pro Anteil gemäss Artikel 9 in Verbindung mit Artikel 11 des Verwaltungsreglements.

4. Ergänzend bzw. abweichend zu der Regelung in Artikel 9 des Verwaltungsreglements und unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilsinhaber können sämtliche Vermögenswerte des Fondsvermögens, insbesondere aber auch börsennotierte Wertpapiere und Geldmarktinstrumente mit kurzer und mittlerer (Rest-) Laufzeit während der Ausgabeperiode gemäss nachfolgend Absatz 6 zu ihrem Briefkurs bewertet werden, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfaren Bewertungsregeln feststellt. Nach Ablauf der Ausgabeperiode gemäss nachfolgend Absatz 6 können sämtliche Vermögenswerte, insbesondere aber auch börsennotierte Wertpapiere und Geldmarktinstrumente unter Berücksichtigung der Interessen der Anteilsinhaber zu ihrem Geldkurs bewertet werden, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemeinen anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfaren Bewertungsregeln feststellt.

5. Die Verwaltungsgesellschaft kann die Ausgabe von Anteilen vorübergehend oder vollständig einstellen, insbesondere falls wesentliche Änderungen auf den Kapitalmärkten oder andere unvorhersehbare Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder steuerlicher Art dies gebieten oder wenn ihr die Anlage von weiteren Mittelzuflüssen im Hinblick auf die jeweilige Lage an den Kapitalmärkten nicht angebracht erscheint und das Anlageziel gefährden könnten. Die Artikel 7 und 10 des Verwaltungsreglements bleiben unberührt.

6. Spätestens ab dem 31. Januar 1997 wird die Verwaltungsgesellschaft die Ausgabe neuer Anteile endgültig einstellen, die Anteile können letztmalig am 31. Januar 1997 erworben werden.

7. Festgelder mit einer Ursprungslaufzeit von mehr als 60 Tagen können mit dem jeweiligen Renditekurs bewertet werden. Die in Art. 9 d) des Verwaltungsreglements enthaltene Regelung findet keine Anwendung.

**Art. 3. Entgelt der Verwaltungsgesellschaft und der Depotbank.** Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, aus dem Fondsvermögen ein Entgelt von bis zu 0,50 % p.a. zu erhalten, das täglich auf das Netto-Fondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und vierteljährlich nachträglich auszuzahlen ist.

Die Depotbank erhält von der Verwaltungsgesellschaft ein Entgelt für die Verwahrung des Fondsvermögens in Höhe von bis zu 0,2 % p.a., das täglich auf das Netto-Fondsvermögen des vorangegangenen Bewertungstages zu berechnen und vierteljährlich nachträglich auszuzahlen ist.

**Art. 4. Ausschüttungspolitik.** Die Netto-Erträge des Fonds aus Dividenden, Zinsen und Kapitalgewinnen sowie Erlöse aus dem Verkauf von Subskriptionsrechten und sonstige Erträge nicht wiederkehrender Art werden kapitalisiert und im Fonds wiederangelegt. Eine Ausschüttung ist grundsätzlich nicht vorgesehen.

**Art. 5. Rechnungsjahr.** Das Rechnungsjahr des Fonds endet zum 30. Juni, erstmals zum 30. Juni 1997.

**Art. 6. Dauer des Fonds.** 1. Die Dauer des Fonds ist auf den 15. Februar 1999 befristet.

2. Abweichend von Artikel 17 des Verwaltungsreglements ist die Auflösung des Fonds während der Dauer des Fonds ausgeschlossen. Zwingende gesetzliche Auflösungsgründe bleiben hiervon unberührt.

3. Die Verwaltungsgesellschaft wird ab dem 15. November 1998 damit beginnen, die Vermögensgegenstände des Fonds zu veräußern und die Verbindlichkeiten des Fonds zu tilgen. Nach Ende der Laufzeit des Fonds wird die Depotbank den Liquidationserlös abzüglich der Liquidationskosten auf Anweisung der Verwaltungsgesellschaft oder gegebenenfalls der von der Verwaltungsgesellschaft oder der Depotbank im Einvernehmen mit der zuständigen Aufsichtsbehörde ernannten Liquidatoren unter die Anteilhaber des Fonds im Verhältnis der jeweiligen Anteile verteilen. Liquidationserlöse, die zum Anschluss des Liquidationsverfahrens nicht eingefordert worden sind, werden, soweit dann gesetzlich notwendig, in luxemburgische Franken umgerechnet und von der Depotbank für Rechnung der berechtigten Anteilhaber nach Abschluss des Liquidationsverfahrens bei der «Caisse des Consignations» in Luxemburg hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist dort angefordert werden. Die Liquidationskosten werden in die tägliche Berechnung des Anteilwertes eingehen.

4. Fondsanteile können letztmals zum 15. Februar 1999 über die Depotbank, die Verwaltungsgesellschaft oder die Zahlstellen zurückgegeben werden. Danach können die Anteilhaber bei der Depotbank gegen Rückgabe der Anteilzertifikate die Auszahlung des anteiligen Erlöses aus der Abwicklung des Fondsvermögens verlangen.

**Art. 7. Inkrafttreten.** Das Verwaltungsreglement wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial»), dem Amtsblatt des Grossherzogtums Luxemburg, am 25. Juli 1991, letztmals am 17. April 1996 veröffentlicht.

Das Sonderreglement tritt am Tag der Unterzeichnung in Kraft.

Dreifach ausgefertigt in Luxemburg, am 18. Oktober 1996.

HYPO CAPITAL MANAGEMENT  
INVESTMENTGESELLSCHAFT  
LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

*Die Verwaltungsgesellschaft*

HYPOBANK INTERNATIONAL S.A.

Unterschriften

*Die Depotbank*

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 1996, vol. 485, fol. 82, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(37441/250/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 1996.

### **DekaLux 1/97 (B), Fonds Commun de Placement.**

Im Interesse der Anteilhaber, die ihre Gelder weiterhin verzinslich angelegt sehen möchten, hat die DEKA INTERNATIONAL S.A. als Verwaltungsgesellschaft jeweils die fällig werdenden Tranchen ihrer Serie 3jähriger Laufzeitfonds in unbefristete Fonds umgestaltet. Infolgedessen investieren diese Fonds nach dem ursprünglichen Tag der Auflösung erneut auf 3 Jahre entsprechend der bisherigen Anlagepolitik. Dieser Turnus in der Anlagepolitik wird auch nach Ablauf des neuen 3jährigen Investitionszeitraumes beibehalten. Zuletzt wurde der Fonds DekaLux 1/97 umgestaltet und in den DekaLux 1/97 (3 Jahre roll-over) umbenannt.

Um auch den Inhabern von Anteilen des bis zum 31. Januar 1997 befristeten errichteten DekaLux 1/97 (B) weiter eine verzinsliche Anlage ihrer Gelder zu ermöglichen, hat die Verwaltungsgesellschaft im Einvernehmen mit der Depotbank beschlossen, DekaLux 1/97 (B) zum 15. Dezember 1996 mit DekaLux 1/97 (3 Jahre roll-over), der die gleiche Anlagepolitik und den gleichen Investitionszeitraum hat, zu verschmelzen. Hierzu werden alle Vermögenswerte und Verbindlichkeiten des DekaLux 1/97 (B) auf DekaLux 1/97 (3 Jahre roll-over) übertragen. Die Anteile des DekaLux 1/97 (B) werden - ohne Wertverlust - zu Anteilen der Anteilklasse B des DekaLux 1/97 (3 Jahre roll-over). Es werden keine weiteren Anteile dieser Anteilklasse ausgegeben.

Da mit den Anteilen weder ein Coupon noch ein Erneuerungsschein verbunden ist, werden die auf die Anteile dieser Anteilklasse entfallenden Erträge künftig nicht mehr ausgeschüttet, sondern im Fonds wiederangelegt. Die Anteilhaber können jedoch ihre Anteile ab 3. Februar 1997 in Anteile der Anteilklasse C kostenfrei tauschen, auf die jährlich eine Ausschüttung vorgenommen wird. Die Anteile der Anteilklasse C sind in Globalurkunden verbrieft; ein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Der Verkaufsprospekt zu DekaLux 1/97 (3 Jahre roll-over) sowie der Jahres- und Halbjahresbericht sind bei der Verwaltungsgesellschaft und in Deutschland bei der DekaBank GmbH, Mainzer Landstrasse 50, 60325 Frankfurt am Main, sowie bei Sparkassen und Landesbanken erhältlich.

Luxemburg, den 21. Oktober 1996.

DEKA INTERNATIONAL S.A.

*Die Verwaltungsgesellschaft*

Unterschriften

DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A.

*Die Depotbank*

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 1996, vol. 486, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(38142/999/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 1996.

**J.P. MORGAN INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32150/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**KB RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 28.098.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(32151/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**KOCHIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.004.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 23 juillet 1996*

Présents: Christophe Blondeau Administrateur  
 Rodney Haigh Administrateur  
 Nour Eddin Nijar Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de Christophe Blondeau à 14.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social

du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg

au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

C. Blondeau

R. Haigh

N. E. Nijar

Administrateur

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1996, vol. 483, fol. 101, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32152/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**ORNING BUS A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 36.279.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Pour ORNING BUS A.G.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

P. Frédéric

(32182/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**LADUCO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 7, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 32.440.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signatures.

(32154/296/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**LADUCO S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 7, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 32.440.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 18, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signatures.

(32155/296/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**K.T. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Strassen.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

G. d'Huart.

(32153/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**LA MONDIALE LUXEMBOURG.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.865.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(32156/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**LES ASSURANCES MUTUELLES EUROPE.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 30.015.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(32159/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**LEONLUX HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1614 Luxembourg, 1, Gantenbeinsmillen.  
H. R. Luxemburg B 52.724.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am achtundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc Elter, mit Amtssitz in Luxemburg.

Traten die Aktieninhaber der Aktiengesellschaft LEONLUX HOLDING S.A., mit Sitz in L-5616 Bad Mondorf, 6, rue Emile Diderrich, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen.

Genannte Gesellschaft, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxemburg, Sektion B unter Nummer 52.742, wurde gegründet durch Urkunde des amtierenden Notars vom 17. November 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 10 vom 6. Januar 1996.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Hubert Janssen, Rechtsberater, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der Vorsitzende bezeichnet zum Schriftführer Frau Viviane Diener, Privatbeamtin, wohnhaft in Bastendorf.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Patrick Van Hees, Rechtsberater, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden.

A. Dass aus einer vom Versammlungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktionäre in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktienhabern respektive deren Vertretern gegengezeichnet und von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B. Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektive Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C. Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

*Tagesordnung:*

Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5616 Bad Mondorf, 6, rue Emile Diderrich, nach L-1614 Luxemburg, 1, Gantenbeinsmillen, und Abänderung von Artikel 3 erster Absatz der Satzung, so dass künftige Sitzverlegungen von der Generalversammlung der Gesellschaft beschliessen werden können.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, den Gesellschaftssitz von Bad Mondorf nach Luxemburg-Stadt zu verlegen und demzufolge den ersten Absatz von Artikel drei der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**«Art. 3. Erster Absatz.**

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Alle künftigen Sitzverlegungen werden von der Generalversammlung der Aktieninhaber der Gesellschaft beschliessen.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Anschrift der Gesellschaft festzulegen wie folgt:

«L-1614 Luxemburg, 1, Gantenbeinsmillen».

Nach Erschöpfung der Tagesordnung schliesst der Vorsitzende die ausserordentliche Generalversammlung.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahr, Monat und am Tag wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Janssen, V. Diener, P. Van Hees, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 1996, vol. 92S, fol. 99, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. September 1996.

M. Elter.

(32157/210/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**LEONLUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1614 Luxemburg, 1, Gantenbeinsmillen.

R. C. Luxembourg B 52.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 6 septembre 1996.

*Pour le notaire*  
Signature

(32158/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**M-TEAM, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: Capellen.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz in Petingen.

Ist erschienen:

Herr Alois Simon, Geschäftsmann, wohnhaft in Capellen,

handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der M-TEAM, G.m.b.H. mit Sitz in Capellen, gegründet durch notarielle Urkunde vom 9. Dezember 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nr 325 vom 20. Juli 1992,

welcher Komparent erklärt, dass:

- das Handelsgericht aus Luxemburg durch ein am 16. April 1996 ergangenes Urteil Nr. 308/96, die aussergewöhnliche Generalversammlung der M-TEAM, G.m.b.H. vom 1. Juli 1994 (in Esch an der Alzette, einregistriert am 6. Juli 1994, Band 808, Blatt 96, Feld 1) null und nichtig erklärt hat samt den gefassten Beschlüssen;

- gegen obiges Urteil Berufung eingelegt wird;

- der Komparent zwischenzeitlich die Rechtslage der Gesellschaft laut beigegebenen Dokumenten, Protokollen und Briefen neu definiert:

**I.**

Laut Gesellschafterprotokoll vom 3. Juni 1994 wurde privatschriftlich beschliessen, dass ...

«Herr Wolfram Hagedorn mitj sofortiger Wirkung als Gesellschafter und Geschäftsführer der Firma M-TEAM ohne Anrechte auf irgendwelche Ansprüche ausscheidet.»

**II.**

Laut Schreiben vomselben Tage erkennt Herr Hagedorn anspruchslos als Gesellschafter und Geschäftsführer auszuscheiden, und verpflichtet sich, sein Ausscheiden aus der Firma M-TEAM, G.m.b.H. binnen 24 Stunden den Instanzen mitzuteilen.

**III.**

Die Ausscheidung als Gesellschafter und Geschäftsführer wird effektiv den Banken und Kunden mitgeteilt.

Sämtliche Dokumente bleiben der Urkunde beigegeben zwecks Einregistrierung.

Auch in Abwesenheit einer formalen Abtretung von Gesellschaftsanteilen geht klar aus obigen Dokumenten hervor, dass Herr Wolfram Hagedorn effektiv aus der Gesellschaft ausgetreten ist und seine Gesellschaftsanteile ohne jedwede Ansprüche dem Komparenten zur Verfügung gestellt hat.

Somit ist die M-TEAM, G.m.b.H. am 3. Juni 1994 eine «Société unipersonnelle» geworden mit alleinigem Geschäftsführer in der Person von Herrn Alois Simon, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten kann.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in der Amtsstube des unterfertigten Notars.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Unterzeichnet: A. Simon, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 août 1996, vol. 826, fol. 71, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 29 août 1996.

G. d'Huart.

(32168/207/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**LOBISK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 52.669.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 23 juillet 1996*

Présents: Christophe Blondeau Administrateur  
Rodney Haigh Administrateur  
Nour Eddin Nijar Administrateur

La séance est ouverte sous la présidence de Christophe Blondeau à 14.00 heures.

Comme seul point à l'ordre du jour:

Changement du siège social.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social

du 3, rue de l'Industrie, L-1811 Luxembourg

au 4, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14.30 heures.

C. Blondeau

R. Haigh

N. E. Nijar

*Administrateur*

*Administrateur*

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1996, vol. 483, fol. 101, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(32162/565/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**LUXTOWN FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 32.739.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 août 1996, vol. 484, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

LUXTOWN FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Deux Administrateurs

(32167/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**A.M.E.-VIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.016.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 22, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

(32160/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**LINEHEART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.  
R. C. Luxembourg B 36.851.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32161/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**LOCHMORE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 45.216.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 24, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration.*

(32163/271/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**LUCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 45.422.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23 case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(32164/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**LUXLAIT PRODUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2980 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.272.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32165/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**LUXPAR RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 33.295.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(32166/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**MAPLUX RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 29.814.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23 case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(32169/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**MATHENDAHL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 42.911.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

B. Moutrier.

(32170/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**MEDICAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 41.657.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 1996*

Suite à la démission de Madame Dolores Stramba de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée générale élit comme nouvel administrateur, Monsieur Nicolo Flavio Ingargiola, demeurant à Empoli (Fi), Italie. Son mandat viendra à expiration avec l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Décharge pleine et entière est accordée à Madame Stramba pour l'accomplissement de ses fonctions.

Le conseil d'administration se compose actuellement comme suit:

- Monsieur Francesco Olivieri, avocat, demeurant à 50129 Firenze (Italie), via F. Bartolommei 4;
- Monsieur Jerry Mosar, maître en droit, demeurant à Luxembourg, 9, Montée de Clausen;
- Monsieur Nicolo Flavio Ingargiola, demeurant à Empoli (Fi), Italie.

Luxembourg, le 21 mai 1996.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(32171/271/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**MEGAMED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1134 Luxembourg, 43, rue Charles Arendt.  
R. C. Luxembourg B 32.147.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32172/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**MOULINS DE BISSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2980 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 16.336.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32173/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**NORDIC EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 33.105.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 1996*

*Résolutions*

1.+2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 31 décembre 1995, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultat tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par une perte de LUF 39.191.003. Compte tenu d'un report à nouveau en perte de 1994 de LUF 652.879, la perte totale s'élève à 39.843.882 LUF.

L'Assemblée décide de reporter cette perte à nouveau.

3. A l'unanimité des voix, l'Assemblée Générale décide de ne pas dissoudre la société conformément à l'article 100 sur les sociétés commerciales, du 7 septembre 1987.

Elle espère un redressement de la valeur des participations que la société détient.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

5. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1996.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renommer les administrateurs M. Kaare M. Krane, M. Christophe Blondeau et LAUREN BUSINESS Ltd.

L'Assemblée Générale décide de remplacer M. Rodney Haigh, commissaire sortant, par la Sté HRT REVISION, S.à r.l. à la fonction de commissaire aux comptes.

6. L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des voix, de transférer le siège social du 3, rue de l'Industrie à L-1811 Luxembourg au 4, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Certifié conforme  
NORDIC EUROPEAN  
INVESTMENTS S.A.

C. Blondeau M. Kaare M. Krane  
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1996, vol. 483, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32175/565/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**NORFIN REASSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.830.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

(32176/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**NOUVELLE LINGERIE DE LUXE HORTENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 34, rue Philippe II - Centre Louvigny.

Suite à une cession de parts sous seing privé en date du 27 août 1996, le capital de la société à responsabilité limitée NOUVELLE LINGERIE DE LUXE HORTENSE, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 34, rue Philippe II, Centre Louvigny, se répartit comme suit:

1) Madame Backes Gaby, épouse de Monsieur Seymour Kenneth, L-8281 Kehlen, 7, rue d'Olm, cinquante parts sociales	50
2) Monsieur Ghys Albert, L-2423 Luxembourg, 23, rue de Pont-Remy, vingt-cinq parts sociales	25
3) Monsieur Ghys Joel, L-8140 Bridel, 81, route de Luxembourg, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Pour extrait conforme

G. Backes A. Ghys J. Ghys

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 1996, vol. 303, fol. 92, case 6/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

(32177/569/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**O. & C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme O. & C. INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 42.662, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 162 du 15 avril 1993.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Emile Vogt, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Dalheim,

qui désigne comme secrétaire, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, demeurant à Mamer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Changement de l'année sociale qui commencera désormais le premier septembre et se terminera le trente et un août.

- Changement de la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira désormais le troisième lundi du mois de septembre à onze heures.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société de façon à ce qu'il clôture désormais le 31 août et débute le 1<sup>er</sup> septembre.

En conséquence, l'article 23 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 23.** L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de l'année suivante.»

L'exercice en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1996 se terminera le 31 août 1996.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire afin de la tenir le troisième lundi du mois de septembre et ce pour la première fois en 1996.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 17 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 17 (premier alinéa):**

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation le troisième lundi du mois de septembre à onze heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vogt, A. Siebenaler, R. Schlim, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 92S, fol. 96, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

F. Baden.

(32179/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**O. & C. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

F. Baden.

(32180/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**PARADOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 35.816.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de l'exercice . . . . .	NLG	60.931,52
Affectation à la réserve légale . . . . .	NLG	(3.046,57)
Report à nouveau . . . . .	NLG	57.884,95

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 1996.

Signature.

(32183/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**OBEGI CONSUMER PRODUCTS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.409.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 32, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 septembre 1996.

BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE  
BEMO  
Signatures

(32178/035/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**ORIOR FINANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 31.902.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 septembre 1996.

ORIOR FINANCE S.A.

*Décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1996*

**AFFECTATION DU SOLDE BENEFICIAIRE**

Résultat 1995	CHF	3.475.075
Résultat reporté	CHF	3.010.431
Bénéfice disponible	CHF	6.485.506
Réserve légale	CHF	173.754
Dividende	CHF	3.500.000
Report à nouveau	CHF	2.811.752
		6.485.506

Cette répartition est conforme aux propositions du Conseil d'Administration.  
Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme  
ORIOR FINANCE S.A.

(32181/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**PARTNER EMERGING MARKETS ADVISORY Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 39.582.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 67, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour PARTNER EMERGING MARKETS ADVISORY Co. S.A.  
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(32185/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**PARTNER EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND, SICAV,  
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.583.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 14 août 1996, vol. 483, fol. 67, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 septembre 1996.

Pour PARTNER EMERGING MARKETS UMBRELLA FUND  
SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(32186/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**PARGESA LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 25.901.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

PARGESA LUXEMBOURG S.A.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1996*

**PROPOSITION DE REPARTITION BENEFICIAIRE**

Perte 1995 . . . . .	CHF	(519.019)
Résultat reporté . . . . .	CHF	4.089.272
Bénéfice disponible . . . . .	CHF	3.570.253
Réserve légale . . . . .	CHF	0
Dividende . . . . .	CHF	0
Report à nouveau . . . . .	CHF	3.570.253
. . . . .		3.570.253

*Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes*

Le mandat du commissaire aux comptes, ATAG ERNST & YOUNG, est reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

Pour extrait conforme  
PARGESA LUXEMBOURG S.A.

(32184/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**PAUL KELLER LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 52.250.

Gegründet vor dem Notar Emile Schlessler, mit Amtssitz in Luxemburg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, am 18. September 1995, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht unter Nr. 586 am 17. November 1995.

*Ausserordentliche Generalversammlung am 30. August 1996*

Ist erschienen der alleinige Anteilsinhaber, die Aktiengesellschaft PAUL KELLER TRANSPORT A.G., mit Gesellschaftssitz in CH-8240 Thayngen, Grenzstr. 84, vertreten durch den Präsidenten des Verwaltungsrats, Herrn Paul Keller, Transportunternehmer, wohnhaft in CH-8240 Thayngen, Grenzstr. 84.

Diese Komparentin, wie hiervor erwähnt, beschliesst folgende Änderungen:

1. Herr Winfried Steinstrass, Transportunternehmer, wohnhaft in D-78464 Konstanz, Peter Rosegger Weg 2A, scheidet am 30. Juni 1996 als technischer Geschäftsführer aus. Es wird ihm volle Entlastung erteilt.
2. Herr Franz Hubert Weh, Transportunternehmer, wohnhaft in D-78247 Hilzingen, Am Sonnenhang 5, wird auf unbestimmte Zeit zum technischen Geschäftsführer ernannt.
3. Herr Paul Keller bleibt auf unbestimmte Zeit administrativer Geschäftsführer. Er zeichnet gemeinsam mit Herrn Franz Hubert Weh für die Gesellschaft.
4. Die Gesellschaft wird durch die alleinige Unterschrift eines technischen Geschäftsführers verpflichtet.

Worüber Urkunde, Datum wie eingangs erwähnt, wurde vom alleinigen Gesellschafter unterschrieben.

P. KELLER A.G.  
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1996, vol. 484, fol. 27, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): M.-N. Kirchen.

(32187/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**P.P.S., S.à r.l., POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.  
R. C. Luxembourg B 50.243.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pol Sangoi, ingénieur diplômé, demeurant à B-6760 Ethe-Virton, 12, rue des Mésanges.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, en abrégé P.P.S., S.à r.l., avec siège social à Windhof, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.243, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 254 du 12 juin 1995, prend la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Steinfort.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Sangoi, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 92S, fol. 94, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

F. Baden.

(32190/200/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**P.P.S., S.à r.l., POLYESTER-POLYURETHANE SYSTEME, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.

R. C. Luxembourg B 50.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

F. Baden.

(32191/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**PRESINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.254.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 98, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

*Pour la société*

A. Pirotte

(32192/668/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**PRESINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.254.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 juin 1996*

1. Le mandat des Administrateurs et celui du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2002;

2. Répartition du bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 1995

Bénéfice de l'exercice	NLG	18.074.568,-
Réserve légale	NLG	1.900.000,-
Réserve libre	NLG	16.174.568,-
.....	NLG	18.074.568,-

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 483, fol. 98, case 21. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(32193/668/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**REACHIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R. C. Luxembourg B 27.154.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(32198/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

---

**P.I.D. S.A.H., PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES DIVERSIFIEES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 22.812.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 29, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultat de l'exercice . . . . .	USD 110.916,00
Affectation à la réserve légale . . . . .	USD (5.550,00)
Report à nouveau . . . . .	USD 105.366,00

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

Signature.

(32188/507/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**POESSELBUER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 23.629.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 484, fol. 12, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 1996.

B. Moutrier.

(32189/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**PRESENT TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.942.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1996, vol. 484, fol. 19, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 1996.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(32194/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**HOME AND OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. PROMSTROY HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.341.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROMSTROY HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 44.341, constituée suivant acte notarié en date du 16 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 427 du 15 septembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 363 du 29 juillet 1996.

L'Assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Zvi Ben Ari, administrateur de sociétés, demeurant à Tel-Aviv (Israël),

qui désigne comme secrétaire, Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Cosnes et Romain.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Carlo Arend, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de PROMSTROY HOLDING S.A., par incorporation des bénéfices et des réserves pour le porter du montant de vingt-cinq millions de dollars US (25.000.000,- USD), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (1.000,- USD) à un montant de quarante-cinq millions de dollars US (45.000.000,- USD), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (1.000,- USD) chacune.

Répartition des nouvelles actions aux actionnaires en proportion de leur participation.

Modification correspondante de l'article 5 des statuts.

2. Changement de la dénomination de la société PROMSTROY HOLDING S.A. en HOME AND OVERSEAS HOLDING S.A. et modification en conséquence de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

## 3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt millions de dollars US (20.000.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq millions de dollars US (25.000.000,- USD) à quarante-cinq millions de dollars US (45.000.000,- USD), sans apports nouveaux, par incorporation au capital d'une somme de vingt millions de dollars US (20.000.000,- USD) prélevée sur les bénéfices et les réserves de la Société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels bénéfices et réserves par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 1995, lequel restera annexé aux présentes.

En représentation de l'augmentation du capital, l'assemblée décide de créer vingt mille (20.000) actions nouvelles de mille US dollars (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont attribuées entièrement libérées aux propriétaires des anciennes actions dans la proportion de leur participation actuelle dans la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

**«Art. 5. (Premier alinéa)**

Le capital social est fixé à quarante-cinq millions de dollars US (45.000.000,- USD), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de mille US dollars (1.000,- USD) chacune.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société PROMSTROY HOLDING S.A. en HOME AND OVERSEAS HOLDING S.A.

En conséquence, l'article premier des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de HOME AND OVERSEAS HOLDING S.A.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de deux cent vingt mille francs (220.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. Ben Ari, C. Hubert, C. Arend, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 92S, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

F. Baden.

(32196/200/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**HOME AND OVERSEAS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 44.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

F. Baden.

(32197/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**RED, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 49.655.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1996.

*Le mandataire de la société.*

(32199/271/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**RED, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 49.655.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 1996*

Suite à la démission de Madame Dolores Stramba de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée élit comme nouvel administrateur, Monsieur Nicolo Flavio Ingargiola, demeurant à Empoli (Fi), Italie. Son mandat viendra à expiration avec l'assemblée générale ordinaire de l'an 2000.

Décharge pleine et entière est accordée à Madame Stramba pour l'accomplissement de ses fonctions.

*Pour extrait conforme*

*Le conseil d'administration*

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 480, fol. 68, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(32200/271/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**PRESSS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit août.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

- 1) La société à responsabilité limitée PRESSS, S.à r.l., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.879, ici représentée par son gérant unique, Monsieur Eugène Burton, demeurant à Grevenmacher, 30, route de Trèves,
- 2) Monsieur Claude Prud'homme, demeurant à Luxembourg, 50, rue Paul Wilwertz.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PRESSS 2, S.à r.l., ayant son siège social à L-6793 Grevenmacher, 30, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, le 9 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 297 du 21 juin 1993.

Lesquels comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés déclarent accepter la démission de Monsieur Eugène Burton, préqualifié, comme gérant de la société à responsabilité limitée PRESSS 2, S.à r.l., et ils lui donnent décharge.

*Deuxième résolution*

Ils décident de nommer gérant unique de la société pour une durée indéterminée et avec effet immédiat, Monsieur Claude Prud'homme jusqu'à un montant de 200.000,- francs.

Pour tout montant dépassant la somme de 200.000,- francs, la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant avec celle de l'autre associée, la société PRESSS, S.à r.l., représentée par son gérant unique.

*Frais*

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Burton, C. Prud'homme, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 août 1996, vol. 498, fol. 66, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 septembre 1996.

J. Gloden.

(32195/213/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**REINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 38.985.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(32201/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**RETRIVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 1996

*Résolutions*

1. + 2. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 31 décembre 1995, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 30.309.830 Frs. Compte tenu d'un report en perte de 1994 de 498.843 Frs, le bénéfice total s'élève à 29.810.987 Frs. L'Assemblée décide de répartir le résultat comme suit:

– Bénéfice de l'exercice . . . . .	LUF	30.309.830
– Report en perte de 1994 . . . . .	LUF	- 498.843
– Solde à répartir . . . . .	LUF	29.810.987
– Réserve légale 5% . . . . .	LUF	- 1.490.550
– Solde en bénéfice à reporter à nouveau . . . . .	LUF	28.320.437

L'assemblée décide de reporter ce bénéfice à nouveau.

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'assemblée décide de nommer M. Christophe Blondeau à la fonction d'administrateur. De remplacer M. Roger Wiczoreck et M. Jean-Pierre Kesy par M. Rodney Haigh, demeurant à la Résidence Horizon, 8, rue Barendall à Mamer et M. Nour Eddin Nijar, demeurant 7, rue Xavier de Feller à Luxembourg aux fonctions d'administrateur, et de reconfirmer le mandat de commissaire de la société HRT REVISION, S.à r.l.

Les mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale de 1997.

Pour extrait conforme

R. Wiczoreck

J.-P. Kesy

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1996, vol. 483, fol. 100, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(32204/565/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**REMULUX A.G., Aktiengesellschaft,  
(anc. EUROLUX FINANZ A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
H. R. Luxemburg B 41.544.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am zwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Hesperingen.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Gesellschafter beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft EUROLUX FINANZ A.G., mit Sitz in D-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Die notarielle Gründungsurkunde der Gesellschaft vom 3. Oktober 1992 wurde veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 623 vom 28. Dezember 1992.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Patrick Marchal, Privatbeamter, wohnhaft in 54400 Longwy-Haut, Frankreich.

Der Vorsitzende bestellt zum Sekretär Herrn Pierre Fontaine, Privatbeamter, wohnhaft in Stockem/Arlon, Belgien.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Herrn Robert Elvinger, expert-comptable, wohnhaft in Luxembourg.

Der Vorsitzende erstellt die Präsenzliste der anwesenden bzw. vertretenen Gesellschafter und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Gesellschafter.

Die als richtig bestätigte Präsenzliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

– Umänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in REMULUX A.G. und entsprechende Abänderung vom ersten Absatz von Artikel 1 der Satzungen.

– Verlegung der Adresse des Gesellschaftssitzes von L-1370 Luxemburg, 16, Val Ste Croix nach L-2449 Luxemburg, 17, boulevard Royal.

– Abänderung des Gesellschaftszweckes wie folgt:

«Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Waren» und entsprechende Abänderung vom ersten Absatz von Artikel 2 der Satzungen.

II. Dass gemäss vorerwähnter Präsenzliste das gesamte Gesellschaftskapital hier rechtsgültig vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und nimmt nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Bezeichnung der Gesellschaft in REMULUX A.G. abzuändern, so dass demgemäss der erste Absatz von Artikel 1 der Satzungen folgenden Wortlaut erhält:

«**Art. 1. Erster Absatz.** Unter der Bezeichnung REMULUX A.G. wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Verlegung der Adresse des Gesellschaftssitzes von L-1370 Luxemburg, 16, Val Ste Croix nach L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Abänderung des Gesellschaftszweckes, so dass der erste Absatz von Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut hat:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Zweck der Gesellschaft ist der Import und Export von Waren.»

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns, Notar, vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Marchal, P. Fontaine, R. Elvinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 92S, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperange, den 4. September 1996.

G. Lecuit.

(32202/220/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**REMULUX A.G. Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 septembre 1996. G. Lecuit.

(32203/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**RUPERTUS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Im Jahre eintausendneunhundertsechundneunzig, am sechsundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft RUPERTUS HOLDING S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft RUPERTUS HOLDING S.A. wurde gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 1. Juli 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 518 vom 11. November 1992. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Male gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars am 30. Juli 1996, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um vierzehn Uhr unter dem Vorsitz von Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, wohnhaft in Junglinster eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Fräulein Viviane Stecker, Privatangestellte, wohnhaft in Niederfeulen.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Thierry Becker, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1) Abänderung des Geschäftsjahres, das sich nunmehr vom 1. Oktober eines jeden Jahres bis zum 30. September des folgenden Jahres erstrecken wird.

2. Kürzung des laufenden Geschäftsjahres, das sich vom 1. August 1996 bis zum 30. September 1996 erstreckt.

3. Entsprechende Abänderung von Artikel 14 der Satzung, der nunmehr folgenden Wortlaut haben wird: «Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Oktober und endet am 30. September des folgenden Jahres.»

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigelegt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und dass alle Aktionäre Kenntnis von der Tagesordnung hatten und daher keine Einberufungen notwendig waren.

IV.- Die gegenwärtige Versammlung, auf welcher das gesamte Kapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und befugt, über die Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, dass das Geschäftsjahr, welches vom 1. August bis zum 31. Juli des darauffolgenden Jahres läuft, so abzuändern ist, das es sich nunmehr vom 1. Oktober eines jeden Jahres bis zum 30. September des folgenden Jahres erstrecken wird.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das laufende Geschäftsjahr so zu kürzen, dass es vom 1. August 1996 bis zum 30. September 1996 läuft.

*Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst infolge der vorherigen Beschlüsse, Artikel 14 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 14.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Oktober und endet am 30. September des folgenden Jahres.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Siebenaler, V. Stecker, T. Becker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 1996, vol. 92S, fol. 97, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. September 1996.

F. Baden.

(32207/200/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**RUPERTUS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

F. Baden.

(32208/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**Z-W, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Guy Zeyen, cuisinier, demeurant à L-6161 Bourglinster, 2, rue de Gonderange,

2. Madame Claudine Wahl, serveuse, épouse de Monsieur Guy Zeyen, demeurant à L-6161 Bourglinster, 2, rue de Gonderange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. - Objet, Raison sociale, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de Z-W, S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-restaurant-auberge avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Ersange.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

### **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs.), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- Frs.) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Guy Zeyen, cuisinier, demeurant à L-6161 Bourglinster, 2, rue de Gonderange, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Madame Claudine Wahl, serveuse, épouse de Monsieur Guy Zeyen, demeurant à L-6161 Bourglinster, 2, rue de Gonderange, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	<u>500</u>

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- Frs.) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

### **Titre V. - Disposition générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 1996.

#### *Constataion*

Les comparants déclarent que la société est à considérer comme société familiale, les deux associés étant époux.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-5423 Ersange, 7, route de Remich.

2. L'assemblée désigne comme gérant de la société:

Monsieur Guy Zeyen, cuisinier, demeurant à L-6161 Bourglinster, 2, rue de Gonderange.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Zeyen, C. Wahl, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 août 1996, volume 498, folio 67, case 10. – Reçu 2.500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 1996.

J. Seckler.

(32258/231/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

**INVINTER S.A., Société Anonyme,  
(anc. V F INTERNATIONAL).**

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding V F INTERNATIONAL, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 mars 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 384 du 7 septembre 1992.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Philippe Gonne, employé privé, demeurant à Bascharage,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1) Modification de l'article 4 des statuts en y introduisant une clause selon laquelle la société pourra acquérir ses propres actions conformément à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

2) Augmentation du capital d'un million trois cent mille francs belges (1.300.000,- BEF) à un million huit cent mille francs belges (1.800.000,- BEF) par la création de cinq cents (500) nouvelles actions rachetables d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) par action et le paiement d'une prime d'émission de quatre cents francs belges (400,- BEF) par action nouvelle.

3) Mise en place d'un capital autorisé de dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF).

4) Modification de la raison sociale de V F INTERNATIONAL en INVINTER S.A.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra acquérir pour son compte ses propres actions dans les conditions prévues par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables, y compris la réserve constituée au moyen de fonds touchés par la Société à titre de primes d'émission ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Le prix de rachat sera calculé sur la base de l'actif social net et sera fixé au moment de l'acquisition par le Conseil d'Administration, qui peut déléguer tous pouvoirs à ces effets à un ou plusieurs de ses membres.

Tant que les actions rachetées sont détenues par la Société, elles n'ont aucun droit de vote et ne donnent pas droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille francs belges (500.000,- BEF) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent mille francs belges (1.300.000,- BEF) à un million huit cent mille francs belges (1.800.000,- BEF) par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles rachetables d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, émises avec une prime d'émission de quatre cents francs belges (400,- BEF) par action nouvelle.

L'Assemblée admet la société TINIAN LIMITED, ayant son siège social à St. Helier, Jersey, Osprey House, 5 Old Street, à la souscription des cinq cents (500) actions nouvelles rachetables, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

#### *Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les cinq cents (500) actions nouvelles rachetables sont souscrites par la société TINIAN LIMITED, prénommée,

ici représentée par Monsieur Philippe Gonne,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 août 1996.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

Les cinq cents (500) actions nouvelles rachetables ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme totale de sept cent mille francs belges (700.000,- BEF), faisant cinq cent mille francs belges (500.000,- BEF) pour le capital et deux cent mille francs belges (200.000,- BEF) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

La prime d'émission est stipulée disponible et pourra notamment servir au rachat par la Société de ses propres actions.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital jusqu'à dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF) par la création et l'émission de huit mille deux cents (8.200) actions rachetables de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

L'Assemblée entend le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales proposant de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires dans le cadre du capital autorisé. L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera avec la faculté de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte au Mémorial.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million huit cent mille francs belges (1.800.000,- BEF), représenté par mille trois cents (1.300) actions ordinaires et cinq cents (500) actions rachetables d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune.

#### *Capital autorisé*

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions de francs belges (10.000.000,- BEF) par la création et l'émission d'actions nouvelles rachetables d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur l'approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 août 1996 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa

de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la Société en INVINTER S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de INVINTER S.A.»

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de soixante mille francs (60.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Gonne, P. Pierrard, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1996, vol. 92S, fol. 94, case 11. – Reçu 7.000 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 1996.

F. Baden.

(32244/200/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**INVINTER S.A., Société Anonyme,  
(anc. V F INTERNATIONAL).**

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

F. Baden.

(32245/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**PROMO-BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Brill.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. - Madame Francesca Cottoni, commerçante, demeurant à Foetz,
2. - Monsieur Robert Stamerra, commerçant, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de PROMO-BUSINESS S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange d'immeubles bâtis ou non, la mise en valeur d'immeubles pour son compte propre ou autre, la prise à bail, toutes locations de propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, l'administration et l'exploitation d'immeubles ainsi que toutes transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (Fr. 500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (Fr. 1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées comme suit:

1. - Madame Francesca Cottoni, prénommée, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
2. - Monsieur Robert Stamerra, prénommé, deux cent cinquante parts sociales . . . . .	250
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

La somme de cinq cent mille francs (Fr. 500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants. La société est valablement engagée par la signature du ou des gérants.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dénonciation, la société sera dissoute conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 1996.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-)

#### *Résolutions*

Et à l'instant les associés réunis en assemblée générale extraordinaire ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des gérants est fixé à deux.

##### *Deuxième résolution*

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:  
Madame Francesca Cottoni, prénommée, comme gérante administrative, et  
Monsieur Robert Stamerra, prénommé, comme gérant technique.  
La société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

##### *Troisième résolution*

Le siège social est fixé à L-4041 Esch-sur-Alzette, 20, rue du Brill.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait que l'exploitation du commerce prévu dans le présent acte requiert l'attribution d'une autorisation d'établissement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Cottoni, R. Stamerra, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 1996, vol. 93S, fol. 6, case 11. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* M.-N. Kirchen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

C. Hellinckx.

(32260/215/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

---

**LIONS CLUB LUXEMBOURG SIGMA,**  
**Association sans but lucratif de droit luxembourgeois.**  
Siège social: L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes.

#### STATUTS

Il est constitué entre les soussignés membres fondateurs: l'association sans but lucratif LIONS CLUB LUXEMBOURG SIGMA

Augustin-Bech Sabine, 56, rue Bourschterbach, L-9018 Warken, luxembourgeoise

Biever Christian, 8, rue A. Schintgen, L-3330 Crauthem, luxembourgeois

Bofferding Anne, 12, rue de la Chappelle, L-8017 Strassen, belge

Buyse Joris, 13, rue de l'Orée du Bois, L-7215 Bereldange, belge

Everaert Anne-Catherine, 9, rue Le Relais, L-8040 Strassen, belge

Friederici Robert, 121, rue de Welscheid, L-9090 Warken, luxembourgeois

Gengler-Burg Anne-Marie, 95, rue des Trévires, L-2628 Luxembourg, luxembourgeoise

Gondoin Patrick, 13, rue J.B. Neuens, L-7553 Mersch, française  
 Hanfland Dirk, 7, rue Quatre Vents, L-7562 Mersch, allemande  
 Hengen-Schwall Anne, 52, rue Th. De Wacquant, L-3899 Foetz, luxembourgeoise  
 Herman Paulette, 37, rue Yves Dudley, L-9176 Niederfeulen, belge  
 Hirsch Roland, 105, avenue Salentiny, L-9080 Ettelbruck, luxembourgeois  
 Hoeltgen Jean, 1A, rue Hoehl, L-8551 Noerdange, luxembourgeois  
 Hoenck Andreas, 2, in den Kletschbergen, D-54668 Echternacher-Bruck, allemand  
 Jacoby Jean-Claude, 10, rue Th. Eberhard, L-1452 Luxembourg, luxembourgeois  
 Johann Guy, 99, Cité Roger Schmitz, L-7381 Bofferdange, luxembourgeois  
 Kugeler-Theisen Renée, 41A, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, luxembourgeoise  
 Mangen Jean-Pierre, 13, rue Poincaré, L-2342 Luxembourg, luxembourgeois  
 Mangeot Jean-Marc, 2, rue Comte de Ferraris, L-1518 Luxembourg, luxembourgeois  
 Marques Gomes Miguel, 17, rue Charles Rausch, L-7247 Walferdange, luxembourgeois  
 Mergen Frank, 15, rue du Palais, L-9265 Diekirch, luxembourgeois  
 Muller René, 20, rue B. de Bourbon, L-1225 Luxembourg, luxembourgeois  
 Nicolay Xavier, 2, rue de Luxembourg, L-7480 Tuntange, luxembourgeois  
 Oestreicher Annick, 20, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, luxembourgeoise  
 Picard Marc, 7, rue des Jardins, L-7232 Bereldange, luxembourgeois  
 Poppelaars Hans, 12, rue du Village, L-9696 Winseler, néerlandais  
 Rieth Claude, 56, boulevard Napoléon, L-2210 Luxembourg, luxembourgeois  
 Riise Ragnhild, 40, avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette, suisse  
 Schuman Thierry, 5, Val des Romains, L-8149 Bridel, luxembourgeois  
 Streicher Raymond, 40, avenue Gordon Smith, L-7740 Colmar-Berg, luxembourgeois  
 Strichartz Marie-Marthe, 7, rue du Berger, L-9161 Ingeldorf, luxembourgeoise  
 Wagner Pascale, 94, route de Luxembourg, L-7373 Helmdange, luxembourgeoise  
 Zenner Laurence, 71, rue de Bridel, L-7212 Bereldange, luxembourgeois.

#### **Titre I<sup>er</sup>. – Dénomination, siège, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Est constituée sous le nom de LIONS CLUB LUXEMBOURG SIGMA, ci-après désignée «Le Club», une association sans but lucratif, dont le siège se trouve à Luxembourg, et dont la durée est illimitée.

Le Club faisant partie du District 113 est affilié à l'Association Internationale des Lions Clubs (ci-après LIONS CLUBS INTERNATIONAL), dont il reconnaît l'autorité.

**Art. 2.** Le Club a pour objet:

- d'unir par des liens d'amitié et de solidarité des personnes qualifiées et représentatives de divers milieux professionnels du Grand-Duché de Luxembourg, en leur donnant l'occasion de servir en toutes circonstances l'intérêt général;
- de cultiver chez elles et de propager l'esprit d'entraide et de compréhension mutuelles, la loyauté en affaires, la conscience professionnelle, le respect d'autrui;
- de contribuer dans tous les domaines et chaque fois que cela est possible, à l'amélioration des relations entre les hommes, de leur vie sociale et professionnelle, au développement et au bien-être du pays;
- de favoriser le développement des relations internationales en entretenant un idéal de paix, de bonne volonté et d'amitié entre les hommes et entre les peuples.

Le Club sera un forum pour la pleine et libre discussion de tous les sujets d'intérêt public.

**Art. 3.** Le Club est strictement neutre du point de vue politique et confessionnel.

#### **Titre II. – Membres, admission, sortie, engagements**

**Art. 4.** Le Club se compose de membres actifs, éloignés, d'honneur, privilégiés, et à vie tels qu'ils sont définis par la constitution et les statuts de l'Association Internationale des Lions Clubs repris par le règlement d'ordre intérieur du présent Club.

Sous réserve des conditions à remplir pour chacune des catégories indiquées ci-dessus et décrites ci-après, toute personne ayant atteint l'âge de la majorité et jouissant d'une bonne moralité et d'une bonne réputation dans sa communauté pourra être admise en qualité de membre.

Le nombre des membres actifs ne saurait être inférieur à quinze.

**Art. 5.** Les admissions se feront de manière à assurer la représentation de différentes activités professionnelles.

**Art. 6.** L'admission au présent Lions Club ne pourra être acquise que par parrainage, suivant une procédure arrêtée dans le règlement d'ordre intérieur. Toute candidature doit être présentée par un membre en règle avec le Club et avec l'Association Internationale des Lions Clubs au président ou au secrétaire du Club qui la soumettra au conseil d'administration, organe compétent pour l'admission.

**Art. 7.** Tout ancien membre du Club peut être réintégré dans les six mois qui suivent la date de la perte de sa qualité de membre, sur vote à la majorité du conseil d'administration. Dans le cas où il s'est écoulé plus de six mois entre la date de perte de sa qualité de membre et celle de sa demande de réintégration, la procédure normale décrite à l'article 6 ci-dessus devra être suivie.

Le Club peut accepter un membre par transfert à la condition qu'il ait cessé ou soit sur le point de cesser d'appartenir à un autre Lions Club, et que (1) la demande de transfert parvienne au secrétaire du présent Club dans les six mois qui suivent la date de fin d'appartenance à son précédent Club, ou si le formulaire de demande n'est pas disponible, la carte d'affiliation actuelle du membre; (2) le candidat soit alors en règle avec ce Club; (3) sa demande ou cette carte

d'affiliation soit acceptée par le conseil d'administration. Dans le cas où, il s'est écoulé plus de six mois entre la date de fin d'appartenance à un autre Club et la réception soit du formulaire de demande de transfert, soit de la carte d'affiliation actuelle, le candidat devra se conformer à la procédure normale prévue à l'article 6 ci-dessus.

**Art. 8.** Tout membre peut démissionner de son Club et sa démission devient effective après qu'elle ait été acceptée par le conseil d'administration. Le Conseil peut toutefois différer son acceptation jusqu'à ce que les cotisations aient été acquittées, les fonds et les biens appartenant au Club restitués et que l'intéressé ait cessé de se prévaloir du nom de Lions et d'utiliser l'emblème et les autres insignes du Club et de l'Association Internationale des Lions Clubs.

**Art. 9.** Les cas d'exclusion ou de radiation sont précisés dans le règlement d'ordre intérieur du Club.

**Art. 10.** La cotisation annuelle, laquelle ne pourra pas dépasser 10.000,- LUF, est fixée par l'assemblée générale qui est de même appelée à se prononcer sur les modalités dans lesquelles les membres auront à rembourser les frais de fonctionnement engagés par le Club.

L'assemblée générale fixe également le droit d'entrée.

L'admission de nouveaux membres peut être subordonnée au paiement du droit d'entrée tel que déterminé par l'assemblée générale.

Chaque membre en infraction avec les dispositions des statuts, du règlement d'ordre intérieur ou avec les usages admis par le Club pourra se voir infliger des amendes par l'animateur (tail-twister). Le montant de ces pénalités ne pourra pas dépasser un montant maximum par séance à fixer par le conseil d'administration.

**Art. 11.** Un membre démissionnaire, rayé ou exclu perd tout droit à l'avoir social. Il doit sa cotisation pour l'exercice en cours.

### **Titre III. – Administration, direction, réunions**

**Art. 12.** Les organes d'administration du Club sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

**Art. 13.** L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'association. Elle se réunit en session ordinaire une fois par année, en principe au cours des mois d'avril ou mai. Elle se réunit en session extraordinaire chaque fois que le conseil l'estime nécessaire ou que la demande écrite au président en est faite par un cinquième du nombre des membres ayant droit de vote.

**Art. 14.** L'assemblée générale est convoquée par lettre circulaire avec un préavis de quinze jours francs. Elle pourra valablement délibérer et prendre des décisions en dehors de l'ordre du jour. Ces résolutions sont prises à la simple majorité des voix des membres présents, hors le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou la loi. Pour les questions d'ordre personnel, le vote sera secret.

**Art. 15.** Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres soit par simple lettre, soit par insertion au bulletin du Club.

**Art. 16.** Sont notamment réservés à l'assemblée générale la nomination et la révocation des administrateurs, l'approbation du rapport annuel du conseil d'administration, la décharge de celui-ci, l'approbation des budgets et des comptes, l'examen du recours contre les décisions de la commission d'admission en matière de radiation ou d'exclusion d'un membre, les modifications des statuts et la dissolution du Club.

**Art. 17.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;

b) la décision n'est admise, dans l'une ou l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

**Art. 18.** Le conseil d'administration est l'organe exécutif du Club. Il est désigné chaque année par l'assemblée générale et comprend cinq à quinze membres.

**Art. 19.** Le conseil d'administration administre le Club, exécute les décisions de l'assemblée générale, convoque et ordonne les assemblées et réunions, et fait rapport sur l'activité du Club. Il est nanti des pouvoirs les plus étendus tant en ce qui concerne les actes d'administration que les actes de disposition qui intéressent l'association.

Il se réunit une fois tous les deux mois à l'heure et au lieu de son choix ainsi que chaque fois que le président l'estime nécessaire.

**Art. 20.** Le président dirige les séances et préside les réunions. En cas d'empêchement, il est remplacé par un vice-président. En cas d'égalité des voix, son vote ou celui de son remplaçant est prépondérant.

**Art. 21.** Le Club se réunit au moins deux fois par mois, l'heure et le lieu de la réunion étant soumis par le conseil d'administration à l'acceptation du Club.

**Art. 22.** En outre, différentes commissions peuvent être instituées par le conseil d'administration du Club. Leur nombre, objet, composition et modalités de fonctionnement sont consignés dans le règlement d'ordre d'intérieur.

#### Titre IV. – Dispositions finales

**Art. 23.** L'exercice financier commence le 1<sup>er</sup> juillet et finit le 30 juin de l'année suivante.

**Art. 24.** Un règlement d'ordre intérieur approuvé par la majorité de l'assemblée générale complétera les présents statuts.

**Art. 25.** En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le conseil d'administration en fonction.

Le solde actif éventuel devra être intégralement versé à une ou plusieurs oeuvres de bienfaisance ou d'utilité publique luxembourgeoises, à désigner par l'assemblée générale.

**Art. 26.** Pour toutes questions qui ne seraient pas réglées par les présents statuts, il y a lieu de se référer aux dispositions de la loi régissant les associations sans but lucratif ainsi qu'aux statuts du District 113 et de l'Association Internationale des Lions Clubs.

Par ailleurs, la liste des membres de l'association est déposée au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, en conformité avec l'article 10 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique, telle qu'elle a été modifiée.

**Art. 27.** En cas de litige, seuls les tribunaux luxembourgeois seront compétents.

Le premier Conseil d'Administration, tel que prévu à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, se compose de:

Président: Monsieur Patrick Gondoin, médecin-psychiatre, 13, rue J.B. Neuens, L-7553 Mersch  
 Vice-Président: Madame Sabine Augustin-Bech, professeur, 56, rue Bourschterbach, L-9018 Warken  
 Secrétaire: Monsieur René Muller, architecte, 20, rue B. de Bourbon, L-1225 Luxembourg  
 Trésorier: Madame Pascale Wagner, expert-comptable, 94, route de Luxembourg, L-7373 Helmdange  
 Chef du protocole: Monsieur Miguel Marques Gomes, avocat, 17, rue Charles Rausch, L-7247 Walferdange.

Luxembourg, septembre 1996.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 33, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(32259/000/172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

#### LE GOELAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-six août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Nicolas Achy, gérant de sociétés, demeurant à F-13100 St Marc Jaumegarde, La Grande Terre, représenté par Monsieur Romain Adam, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 juillet 1996;

2) Monsieur Nicolas Naffah, commerçant, demeurant à F-13790 Rousset, Chemin du Lapin, 18, lot Campbernard, représenté par Mademoiselle Véronique Lang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 22 juillet 1996.

Les procurations prémentionnées, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LE GOELAND, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet l'importation et l'exportation de produits alimentaires biologiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) Monsieur Nicolas Achy, préqualifié, cinquante et une parts sociales	51
2) Monsieur Nicolas Naffah, préqualifié, quarante-neuf parts sociales	49
<b>Total: cent parts sociales</b>	<b>100</b>

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- LUF) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par exception, le premier exercice comprendra le temps à courir depuis le jour de la formation de la société jusqu'au trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

**Art. 15.** Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 16.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de trente mille francs (30.000,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'assemblée désigne comme gérant de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Nicolas Achy, pré-qualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la société est fixée à L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Adam, V. Lang, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1996, vol. 92S, fol. 96, case 3. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 1996.

P. Frieders.

(32256/212/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 1996.

### **TRILAND INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 53.134.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 1996*

Suite à la démission de Madame Dolores Stramba de ses fonctions d'administrateur, l'assemblée élit comme nouvel administrateur, Monsieur Nicolo Flavio Ingargiola, demeurant à Empoli (FI), Italie. Son mandat viendra à expiration avec l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Décharge pleine et entière est accordée à Madame Stramba pour l'accomplissement de ses fonctions.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

(32242/271/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**RMS EUROPE, RMS EUROPE RISK MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 73, rue du Fort Neipperg.  
R. C. Luxembourg B 32.134.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 1996, vol. 484, fol. 23, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(32205/730/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**SILOCENTRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2980 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 6.090.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 1996, vol. 484, fol. 30, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 1996.

Signature.

(32214/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 1996.

**TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1660 Luxembourg, Centre Neuberg, 30, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 35.177.

## DIVIDEND ANNOUNCEMENT

TEMPLETON GLOBAL STRATEGY FUNDS will pay dividends to the Shareholders of the following Funds as of record on November 7, 1996, against presentation of the respective coupons:

<i>Fund</i>	<i>Currency</i>	<i>Amount per Share</i>	<i>Coupon number</i>	<i>Payment date</i>
TEMPLETON GLOBAL INCOME FUND - Class A	USD	0.06	14	15.11.1996
TEMPLETON EMERGING MARKETS FIXED INCOME FUND - Class A	USD	0.07	14	15.11.1996

*Principal Paying Agent:*

CHASE MANHATTAN BANK LUXEMBOURG S.A., 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

The Shares are traded ex-dividend as from November 8, 1996.

For further information, Shareholders are invited to contact their nearest TEMPLETON office:

Edinburgh	Frankfurt	Luxembourg	Hong Kong
Tel: 0800 37 43 26	Tel: (49) 69 272 23 272	Tel: (352) 46 66 67 212	Tel: (852) 28 77 77 33
International: (44) 131 469 40 00	Fax: (49) 69 272 23 120	Fax: (352) 22 21 60	Fax: (852) 28 77 54 01
Fax: (44) 131 228 45 06			
November 1996.			

(04188/755/28)

The Board of Directors.

**RG INTEREST PLUS FUNDS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, (anc. RG MONEY PLUS FUND, Société de droit luxembourgeois).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 40.490.

## L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Actionnaires se tiendra le jeudi 28 novembre 1996 à 14.00 heures, aux bureaux de CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A., 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de la direction et des réviseurs d'entreprises;
2. Arrêt des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 1996;
3. Approbation de la proposition de la direction concernant l'affectation du résultat annuel de chacun des sub-funds;
4. Décharge de la direction;
5. Election ou réélection des membres de la direction et des réviseurs d'entreprises, pour la période allant jusqu'à la prochaine assemblée générale;
6. Divers.

Les actionnaires désirant participer à l'assemblée et y faire valoir leur droit de vote sont priés d'en aviser, par écrit, l'une des banques mentionnées ci-dessous, avant le 18 novembre 1996:

BANQUE ROBECO (SUISSE) S.A., CH-1215 Genève 15, 16, Chemin des Coquelicots;  
ROBECO BANK (LUXEMBOURG) S.A., L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison;  
RABOBANK NEDERLAND, Afd. Beheren/UC O 115, NL-3500 HG Utrecht, Croeselaan 18, Postbus 17100;  
ROBECO EFFECTENBANK N.V., NL-1001 AM Amsterdam, Herengracht 493, Postbus 3719.

Aucun quorum précis n'est requis pour prendre des décisions valides concernant les points de l'ordre du jour. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Le rapport annuel d'activité au titre de l'exercice 1995/1996 est disponible auprès du siège social de la Société, auprès de CITIBANK (LUXEMBOURG) S.A. et auprès des banques susnommées.

Luxembourg, le 12 novembre 1996.  
(04053/817/30)

*La direction.*

---

**VARIUS, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 30.661.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par la présente à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le vendredi 29 novembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises.
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30 septembre 1996.
4. Décharge à donner aux Administrateurs.
5. Décharge à donner au Réviseur d'Entreprises.
6. Affectation du résultat.
7. Nominations statutaires.
8. Divers.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs actions cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée.

I (04184/034/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ECU MULTIPLACEMENT, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue de la Reine.  
R. C. Luxembourg B 24.007.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 4 décembre 1996 à 15.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 30 septembre 1996;
2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 30 septembre 1996;
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 30 septembre 1996;
4. Nomination de Monsieur Patrick Hecker en tant qu'administrateur supplémentaire;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au 30 septembre 1996;
6. Affectation des résultats de l'exercice;
7. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires;
8. Divers.

I (04195/011/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NOBISPAR, SICAV, Anlagegesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Wir laden Sie hiermit ein, an der

**JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

von NOBISPAR, Anlagegesellschaft mit variablem Kapital, teilzunehmen, welche am 2. Dezember 1996 ab 11.00 Uhr, in den Räumen der BANQUE PARIBAS, LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxemburg stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage und Annahme des Berichts des Verwaltungsrates für das am 30. September 1996 endende Geschäftsjahr.
2. Vorlage und Annahme des Berichts der Wirtschaftsprüfer für das am 30. September 1996 endende Geschäftsjahr.
3. Vorlage und Bestätigung des Jahresabschlusses zum 30. September 1996.
4. Verwendung des Gewinns der Gesellschaft.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für die Ausübung ihres Mandates bis zum 30. September 1996.
6. Änderung der Zusammensetzung des Verwaltungsrates.
7. Ernennung der Wirtschaftsprüfer.
8. Verschiedenes.

Die Beschlüsse werden mit der Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Anteile angenommen.

Jeder Inhaber ist berechtigt zu wählen oder Vollmacht zu erteilen. Die Vollmachtsvordrucke müssen am Sitz der Gesellschaft mindestens 24 Stunden vor der Versammlung eingegangen sein.

Die Vollmachtsvordrucke sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Dieses Einberfungsschreiben und ein Vollmachtsvordruck werden am 21. November 1996 registrierten Inhabern von Namensaktien zugestellt.

Für den Verwaltungsrat  
C. Bitterlich  
Geschäftsführer

I (04118/755/28)

**SABLONVILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.917.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 28 novembre 1996 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1996.
4. Divers.

I (04107/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**JAQUI S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, Fourth floor, 68/70, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 36.489.

Notice is hereby given that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on Wednesday, 20th November 1996 at 11.00 a.m. (or as soon thereafter as it may be held) for the following purposes:

*Agenda:*

1. To receive and adopt the directors' reports and the reports of the commissaire (statutory auditor) for the financial year ended 31st March 1996.
2. To receive and adopt the balance sheets and the profit and loss account as at 31st March 1996 and to appropriate profits.
3. To grant a discharge to directors and the commissaire in respect of the execution of their mandates to 31st March 1996.
4. To renew the directors' and the commissaire's mandates for a period ending at the Annual General Meeting in 1997.
5. To ratify and confirm the resolutions taken by the board of directors of the Company on 15th October 1996 in respect of a change of directors.
6. Miscellaneous.

Luxembourg, 8th November 1996.

*The Board of Directors.*

I (04193/631/24)

28126

**BAMBI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.326.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 28 novembre 1996 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1996.
4. Divers.

I (04103/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BILLINGTON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.329.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 28 novembre 1996 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1996.
4. Divers.

I (04104/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HELIO FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.991.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 28 novembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1996.
4. Divers.

I (04105/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MYRTILLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 28 novembre 1996 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1996.
4. Divers.

I (04106/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PRIMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 31.475.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 novembre 1996 aux fins de délibérer sur le même ordre du jour n'ayant pas réuni le quorum de présence requis, il est convenu de convoquer une

**NOUVELLE ASSEMBLEE**

qui se tiendra le 16 décembre 1996 à 14.00 heures au siège social aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital à concurrence de LUF 10.000.000 par conversion d'une partie de l'Emprunt Obligataire Privé émis le 19 décembre 1994 pour le porter de son montant actuel de LUF 125.000.000 à LUF 135.000.000 par émission de 10.000 actions nouvelles jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;
2. Modification correspondante de l'article 5 § 1 des statuts;
3. Renonciation par les anciens actionnaires, pour autant que de besoin, à leur droit de souscription préférentiel;
4. Divers.

I (03994/257/17)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**FINANCIERE SAN FRANCISCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 32.287.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 décembre 1996 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2) Approbation des comptes annuels et affectation du résultat du 30 septembre 1996.
- 3) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4) Réélection des administrateurs et du commissaire.
- 5) Divers.

I (04068/660/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PASSY FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 39.965.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 20 novembre 1996 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 1996, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 1996.
4. Divers.

II (04065/005/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AFFORD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 20.965.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 21 novembre 1996 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 1996;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire;
4. Divers.

II (04022/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**PATRILUX S.A.H., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 30.409.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le vendredi 22 novembre 1996 à 10.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995.
4. Décision conformément à la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Elections statutaires.
8. Divers.

II (03999/507/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**ZORAL S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.762.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 28 novembre 1996 à 14.00 heures au siège social:

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Statutaire du 14 octobre 1996 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration  
Signature*

II (04000/008/15)

**OBEGI GROUP, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 16.092.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE**

qui se tiendra 16, boulevard Royal, le 19 novembre 1996 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation du bilan au 31 décembre 1994;
3. Décision sur l'affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

II (04069/035/17)

*Le Conseil d'Administration.*